RÉOLAIS
en Sud-Gironde
Communauté de Communes

PROJET CULTUREL
DE TERRITOIRE
2024 -2025 - 2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION P 3

1 - ORIENTATIONS ET STRATÉGIE P 8

ENJEU 1
ENCOURAGER UNE ACTION COLLECTIVE, CONCERTÉE ET COMPLÉMENTAIRE P 9

ENJEU 2
ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIÉTALES ET LA DIVERSITÉ DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS P 13

ENJEU 3
CONFIRMER UNE ACTION CULTURELLE ÉMANCIPATRICE, SOLIDAIRE ET INCLUSIVE P 21

2 - PLAN D'ACTIONS P 27

INTRODUCTION

« Un PCT manifeste un développement territorial par l'art et la culture. Un PCT consiste à faire de la culture avec le territoire, mais aussi à faire territoire avec la culture. C'est la fusion des deux qui est au principe d'un PCT ».
Négrier Emmanuel et Teillet Philippe, Les projets culturels de territoire, Presses universitaires de Grenoble, 2019.

Pourquoi un Projet Culturel de territoire (PCT) ?

Parce que les politiques culturelles sont avant tout territoriales,
Parce qu'un territoire est un bassin de vie avec ses mutations géographiques, sociales, économiques et culturelles,
Parce que penser et agir en commun pour développer une politique publique culturelle est nécessaire pour accompagner notre territoire dans son évolution,
Parce qu'un document-cadre fixant les enjeux auxquels nous entendons répondre collectivement, garantit des orientations et une réponse adaptée aux réalités locales,
Parce qu'enfin, un projet culturel de territoire permet d'être ambitieux pour les habitants, leurs cultures, leur émancipation, leur curiosité et le vécu collectif de notre territoire.

Entre existant et renouveau...

La Communauté de Communes (CdC) du Réolais en Sud Gironde défend depuis dix ans une ambition de structuration et de développement de sa politique culturelle via un Projet Culturel de Territoire. Rédigé en 2013, ce document stratégique a été mis en œuvre entre 2014 et 2022.

Depuis la date de sa rédaction, des avancées et des projets structurants en matière de politique culturelle ont vu le jour :

- une offre de services qui maille l'ensemble du territoire de manière efficiente (école de musique, réseau de lecture publique),
- le soutien aux acteurs associatifs via un nouveau règlement d'intervention rédigé en 2016,
- des équipements-phares (2 médiathèques "têtes de réseau" à La Réole et Gironde sur Dropt, 1 école de musique à La Réole et, à venir à l'automne 2023, un Pôle Culturel et Technique iddac-CdC à Aillas),
- la rédaction d'un projet d'établissement et la mise en conformité des statuts au sein de l'école de musique,
- le développement de l'EAC (Education Artistique et Culturelle) avec le renouvellement d'un 3ème contrat en 2021 et l'obtention du label "100% EAC" [1] en 2022.

Les territoires et la société étant en mouvement permanent, il convient, en s'appuyant sur cet existant, de réajuster notre Projet Culturel de Territoire par :

- le renforcement de ce qui fonctionne,
- le développement des champs peu ou pas assez structurés,
- la réorientation de certaines de nos actions,
- le renouvellement du rôle et de la position de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde dans un équilibre de réciprocité et de responsabilité partagées avec les services intercommunaux, les communes et les acteurs du territoire.

[1] « Le label 100% Education Artistique et Culturelle (EAC) a vocation à distinguer les collectivités engagées dans un projet visant le bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100% des jeunes de leur territoire. » Source : site du Ministère de la Culture

Une démarche de coopération et de concertation

En 2019, les élus ont souhaité s'engager dans une démarche de réécriture d'un Projet Culturel de Territoire en prévision du nouveau mandat. Ce travail a été accompagné depuis ses prémisses par le Pôle Ingénierie et Ressources Territoriales de l'iddac via notamment la mise à disposition d'intervenants extérieurs dont l'expertise permet de nourrir les travaux.

La phase de diagnostic a débuté en 2019-2020 par différents temps de travail, notamment un séminaire en **juillet 2019** qui a permis de poser les grandes orientations de ce futur Projet Culturel de Territoire. Elus et techniciens de la collectivité ont travaillé ensemble à la (re)définition d'un projet culturel qui réponde aux besoins des habitants et aux enjeux sociaux, démographiques, économiques et politiques du territoire. Cette journée a permis de faire **un diagnostic collectif, de produire et prioriser des axes de développement culturel pour le territoire.** Elle a également mis en avant l'envie de travailler en transversalité et de déterminer ensemble les futurs défis à relever.

3 axes de travail ont été définis par les participants :

- Axe 1 - Connaître les pratiques des habitants.es du territoire dans leur diversité.
- Axe 2 - Développer l'Education Artistique et Culturelle (EAC) et la médiation, pour favoriser la mixité sociale et démystifier la relation à la culture.
- Axe 3 - Coopérer et agir en transversalité entre acteurs de terrains, services de l'intercommunalité et territoires voisins.

De nouvelles étapes, contraintes par la crise sanitaire, ont eu lieu en 2020 et 2021.

Lors de la commission culture du **29 septembre 2020**, les responsables des services culturels ont présenté **le bilan d'activité des 6 années du mandat précédent**. Ce document a permis d'acculturer les nouveaux élus aux activités des différents services et de s'approprier les enjeux. Les élus se sont positionnés à l'issue de la présentation sur des groupes de travail (GT) thématiques. Un groupe s'est constitué autour du PCT.

Les 3 axes identifiés lors du séminaire ont été déclinés en fiches travaux afin de **recueillir le vécu et les perceptions des nouveaux élus.** Ces fiches ont ensuite été présentées et validées dans le cadre du GT PCT le 6 février 2021 en visio et ont ensuite été transmises à l'ensemble des élus de la commission pour les compléter. **4 grands enjeux** ont pu ainsi être (ré)affirmés:

- **ACCESSIBILITE**
- **COOPÉRATION LOCALE**
- **ATTRACTIVITÉ**
- **IDENTITÉ**

En **mai 2021**, afin de poursuivre un travail collaboratif, les élus ont été mobilisés sur le **recensement des structures et des manifestations culturelles et artistiques existantes** sur leur commune. Le travail s'est achevé en décembre.

A l'appui de ces éléments et dans une volonté de poursuivre une démarche de coopération transversale et élargie, une troisième phase débute **à l'automne 2022. Des espaces de concertation territoriaux** sont organisés afin d'impliquer les acteurs du territoire (secteurs culturel, éducatif et social), les élus et les techniciens de tous les services.

- 5 ateliers dont les thématiques ont été préalablement définies par les élus se déroulent entre le 28 septembre et le 12 octobre 2022 :

- Quelles sont les spécificités culturelles de notre territoire ?
- De quelles manières dépasser et prévenir les freins d'accès à la culture sur notre territoire ?
- Coopérer entre acteurs, élus, habitants : comment l'intégrer pleinement dans nos pratiques ?
- A quoi doit servir notre communication culturelle ?
- Par quels moyens faire de la mixité sociale une réalité au sein de notre PCT ?

- 1 séminaire de clôture rassemblant l'ensemble des participants aux ateliers se tient le 25 novembre 2022. Il permet la réflexion partagée sur des actions concrètes nourries de l'interconnaissance et des échanges des ateliers.

Cette phase de concertation, qui a mobilisé près de 70 personnes, a permis de dégager **des éléments saillants de besoins, d'attentes, d'envies, de préoccupations du territoire**, soit une 1ère mise à distance pour une vision globale du territoire par le prisme de la culture. Elle a permis de poser des constats et de travailler à la redéfinition des identités territoriales et de fonder des conceptions partagées et des actions communes qui sont développés dans la partie "Volet stratégique".

DÉMARCHE PARTICIPATIVE PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

1. ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

MARS 2021- JANV 2022

Réalisation d'une cartographie des acteurs et des équipements artistiques et culturels du territoire

2. 5 ATELIERS THÉMATIQUES

28 SEPT - 12 OCT 2022

Thèmes : les spécificités culturelles, les freins d'accès à la culture, la coopération, la communication, la mixité sociale

4 lieux : La Réole, Monségur, St Pierre d'Aurillac, Auros

67 PARTICIPANTS

3. COMMISSION DU 15 NOV 2022

Synthèse des ateliers pour dégager les éléments saillants en vue de la préparation du séminaire, dernier temps collectif

4. JOURNÉE DE SÉMINAIRE : RÉFLEXIONS, ACTIONS

25 NOVEMBRE

Synthèse des ateliers

Conversation croisée E. Bonneau et J. de Bideran : paysages, cultures, médiation et cohésion territoriale

Ateliers "On se projette en 2030, sur un territoire qui valorise les paysages et les patrimoines et a réussi la mixité sociale "

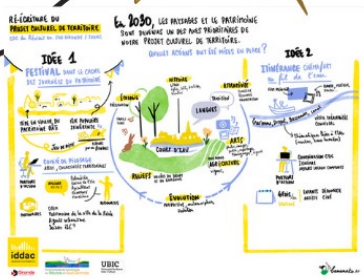

COMMISSION DU 5 JANV 2023

SCHÉMA D'ORIENTATIONS

Enjeux - Axes - Objectifs

2 - ORIENTATIONS ET STRATÉGIE

3 principes en commun

L'ambition transversale, complémentaire et répondant aux mutations à l'œuvre de notre nouveau PCT s'appuie sur trois principes majeurs pour l'ensemble des acteurs du territoire :

- **La coopération**, comme une évidence pour construire et interagir avec sens et pertinence, chaque acteur contribuant à son endroit à notre politique culturelle.
- **L'éco-responsabilité**, comme une urgence à laquelle nous ne pouvons pas nous soustraire, amplifiant la prise en compte des effets de nos choix culturels sur notre environnement.
- **La solidarité**, comme une conviction pour agir pour et avec toutes et tous, renforçant liens et échanges avec les habitants les plus en difficulté et les plus isolés.

Ces trois principes défendent un projet où la culture se vit et se partage sur le territoire de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde en écho avec les réalités sociales de ce dernier. Ils irriguent et inspirent l'ensemble des enjeux, axes et objectifs définis pour ce nouveau PCT.

C'est à partir de l'ensemble de ces travaux menés entre 2019 et 2022 comme garants d'une légitimité, d'une adéquation et d'une cohérence que les enjeux du nouveau PCT peuvent désormais se décliner pour être mis en œuvre d'ici 2026.

Afin de répondre avec pertinence aux besoins des populations du territoire, le PCT s'appuie sur le diagnostic du **Projet Social de Territoire (PST)** ainsi que sur les travaux en cours de la mission **Petite Ville de Demain – Opération de Revitalisation de Territoire (PVD-ORT)** et abondera le **Projet de Territoire.**

ENJEU 1 :
ENCOURAGER UNE ACTION COLLECTIVE CONCERTÉE ET COMPLÉMENTAIRE

La CdC a fait le choix d'investir nombre de champs du secteur culturel : l'enseignement musical, la lecture publique, l'éducation artistique et culturelle, le soutien à la vie culturelle et artistique locale.
La politique culturelle s'est développée et pérennisée à travers des projets structurants et des équipements pour porter ces projets.
Elle a aujourd'hui atteint une maturité dans l'action publique culturelle qui lui permet de capitaliser sur ce socle structurel acquis.

Pour autant, la politique culturelle de la CdC se doit de poursuivre sa participation à un récit en mouvement perpétuel en **repensant avec pertinence et cohérence son rôle dans un équilibre de réciprocité et de responsabilité partagées avec les services intercommunaux, les communes et les acteurs du territoire.**

Axe 1. Faciliter la transversalité inter services au sein de la Communauté de Communes

Il s'agit de permettre une meilleure circulation des projets, une meilleure appréhension des missions et des actions de chaque service dans un souci de développement territorial partagé et en prenant appui sur les projets généraux et sectoriels en cours d'écriture : Petite Villes de Demain (PVD) et Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), Projet Social de Territoire (PST) et Projet politique de Territoire.

Cette dynamique interne ne pourra pas être impulsée par les services culturels seuls mais il importe que ces derniers commencent par la mettre en œuvre au sein de leur propre organisation.

Objectif 1 : Mutualiser les projets entre l'ensemble des services culturels de la CdC : Lecture Publique – Ecole de Musique – Action Culturelle

Aujourd'hui, les équipements et l'offre de services culturels rayonnent sur l'ensemble du territoire. Le fonctionnement de chacun de ces services s'appuie sur un document cadre (projet d'établissement pour l'Ecole de Musique, projet de service pour la Lecture Publique, Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (CoTEAC), Règlement d'Intervention (RI) pour le soutien aux associations). Ce fonctionnement est inhérent à chaque service et n'est actuellement pas partagé dans une dynamique interservices.

Actions à poursuivre

--> Stabiliser les équipes afin de mieux les impliquer dans les projets.

Objectif 2 : Instaurer une dynamique de relation entre les différents secteurs d'activité des pôles et des services de la Communauté de Communes

Cet objectif permettrait d'apporter des regards croisés dans des domaines de compétences complémentaires. Cette dynamique est essentielle à la recherche d'enjeux communs préalable à l'émergence de projets ou d'actions transversales. Elle est également garante d'une qualité technique grâce à l'expertise plurielle mise au service des projets et d'une inscription dans le temps grâce à une appropriation, un portage collectif et une mutualisation des moyens.

Actions à poursuivre

--> Pérenniser l'ingénierie en matière de coordination : les coordinateurs.trices sont vu.e.s comme des liens forts avec les acteurs du territoire et sont les garant.e.s d'une transversalité nécessaire.

Axe 2. Animer un réseau et stimuler des actions

Le réseau des acteurs culturels du territoire est vivant et la CdC est perçue par lui comme **animatrice de la coopération**. Ce rôle dans lequel la CdC a commencé à se positionner reste à confirmer, à formaliser et à approfondir.
Dans cette dynamique, les enjeux de temporalité (« se permettre le temps long »[2]) liés à la coopération ont été identifiés comme vecteur d'un « mieux faire ensemble »[3].
La coopération est vue ici à la fois comme un processus et un projet en soi : c'est le chemin parcouru qui est important. Mais il peut aussi donner naissance à un projet collectif.

Les temps de concertation avec les acteurs culturels ont également mis en avant la **communication** comme un sujet central. Elle est perçue aujourd'hui comme insatisfaisante.
Une distinction a pu être faite entre :

- une communication interne (inter réseaux, inter services, inter territoires...) qui relève plus de l'information,
- une communication externe liée à la promotion d'évènements, d'activités ou de projets.

Information et Communication impliquent l'élaboration de stratégies et d'outils différents.
Actuellement, les services culturels élaborent et conçoivent deux supports de communication :

[2] Extrait de l'atelier n°3 : « Coopérer entre acteurs, élus, habitants : comment l'intégrer pleinement dans nos pratiques ? », Démarche PCT, 5 oct 2022, Monségur (11 participants).
[3] Ibid

- “Culture en Vrac”, dépliant bimestriel qui a vocation à informer sur les activités artistiques et culturelles du territoire portées par les associations, les communes et autres acteurs œuvrant sur le territoire,
- “Carnet de Cultures”, plaquette trimestrielle qui informe sur les événements, les actions et les projets des services culturels de la CdC

La CdC porte une responsabilité d’informations et de communication. Celle-ci dépasse le seul secteur culturel et devra prendre place dans une réflexion globale portée par le Projet politique de Territoire actuellement en cours d’élaboration.

Objectif 1 : Développer la coopération avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux et les communes

De la même façon qu’une dynamique intersectorielle interne à la CdC doit se déployer, les interactions avec d’autres acteurs de l’action publique sont indispensables pour une meilleure prise en compte des besoins du territoire.

Les services culturels de la CdC sont aujourd’hui bien identifiés par les acteurs du même secteur d’activité. Le dialogue et les échanges sont réguliers de même que la co-construction de projets voire la création d’espaces de coopération (cf. “BuroCulturel”, p 9). Il s’agit aujourd’hui de prendre en compte ces acteurs dans les démarches de construction des politiques culturelles intercommunales en reconnaissant leur endroit de contribution à la vie citoyenne et culturelle locale.

Les partenariats avec les acteurs éducatifs se sont développés à travers les différents projets d’EAC. Ils sont questionnés aujourd’hui à un niveau de coopération qui permettrait de mieux impliquer ces acteurs dans la co-construction des projets.

Le travail avec les acteurs du champ social est aujourd’hui peu investi. L’opportunité des travaux de concertation menés dans le cadre des démarches du PST et du PCT ont ouvert des espaces d’interconnaissances. A la faveur des axes de développement présentés dans ces deux projets, des enjeux communs pourront être identifiés et partagés aux acteurs culturels et social, et ce afin d’informer et de favoriser d’éventuels partenariats avec les services intercommunaux ou entre acteurs du territoire.
Enfin, la collaboration avec les communes s’est développée à la faveur du maillage du territoire par les services et les équipements intercommunaux. Le service Lecture Publique implantées sur 12 communes du territoire (5 médiathèques de proximité et 7 médiathèques point-relais) entretient des relations régulières avec les communes. Mais ces échanges s’avèrent trop ténus concernant les autres services culturels. Des liens sont à renouer afin que les communes s’emparent mieux de cette compétence culture à l’œuvre sur le territoire.

Actions à poursuivre

--> Accompagner le maintien et le développement des cinémas de proximité dans un souci de collaboration territoriale

Objectif 2 : Consolider et organiser le "BuroCulturel"

Ce **collectif d'acteurs culturels du territoire incluant le service Culture de la CdC** est né à l'occasion de la crise sanitaire. Il s'est constitué sur un besoin de solidarité et d'échanges pendant une période d'isolement, d'incertitude et de difficulté de moyens et d'actions.
Dans une volonté conjointe de renouveler ces moments « vertueux », l'association "La Petite Populaire" (La Réole) et le service Culture de la CdC ont maintenu, à l'issue de la crise sanitaire, une régularité de rendez-vous (bimestriels) en se donnant pour projet commun : la coopération des acteurs culturels.
Aujourd'hui, le collectif est constitué par un noyau d'acteurs (environ 7) augmenté à chaque rendez-vous par de nouveaux venus. Le dernier rendez-vous (13 janvier 2023) a permis de rédiger la raison d'être de cet espace :

« Le "Buroculturel" initié par les acteur.rice.s culturel.elle.s du Réolais en Sud Gironde est un espace de réflexions, d'entraide, de partages, de connaissances et d'interconnaissance ouvert à toutes et tous sans contrainte d'objectif.»

Actions à poursuivre

--> Confirmer le rôle de la CdC dans l'accompagnement à l'organisation du "BuroCulturel" dans le respect de sa raison d'être et à l'appropriation de son animation.
--> Faciliter la connaissance des projets au sein du BuroCulturel afin d'en permettre une meilleure appropriation et générer des externalités partenariales.

Objectif 3 : Développer une communication de projets

Il s'agit ici de penser une communication structurée dans une dynamique de réciprocité au-delà de la simple information. Il ne s'agit plus seulement de partager avec le plus grand nombre les évènements mais aussi de faire connaître dans une compréhension plus globale des projets portés par la CdC mais aussi par les acteurs culturels.

ENJEU 2 :
ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIÉTALES ET LA DIVERSITÉ DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Le contexte sociétal national est actuellement fragilisé par **un cumul de crises qu'elles soient d'ordre social, sanitaire, économique, écologique ou géopolitique.** L'insécurité générée par ce contexte, qu'elle soit perçue ou effective, peut remettre en question le collectif et le vivre ensemble et les impacts de ces crises se retrouvent dans l'évolution des pratiques sociales, culturelles, associatives, sportives ou éducatives des français.

Depuis une quinzaine d'années, nos sociétés essuient des crises multiples dont les impacts sont toujours plus amples et conjuguent leurs effets. Sans parler des inquiétudes sécuritaires, sans s'étendre sur la crise civilisationnelle qui engendre replis individualistes ou identitaires, nous avons en effet été confrontés à un épisode sanitaire sans précédent sur fond d'une crise écologique dont nul ne saurait désormais nier les effets.

D'un côté, **une crise sanitaire majeure**, l'épidémie de Covid19, a eu des conséquences d'une ampleur que les sociétés occidentales n'avaient pas connues depuis des décennies. Si la dangerosité du virus a évidemment eu des répercussions sanitaires dramatiques, elle a eu des conséquences économiques et sociales extrêmement lourdes. La mise en œuvre de périodes de confinement assorties de restrictions multiples a lourdement entravé la société, en nuisant et aux activités et aux sociabilités. De ce point de vue, **le monde de la culture a sans doute été l'un des plus touchés et fragilisés par cette crise** qui a suspendu durant de longs mois les pratiques culturelles collectives. Et les chiffres de fréquentation post-Covid peuvent laisser craindre que les individus aient structurellement changé leurs habitudes **comme si l'expérience culturelle collective était, en elle-même, remise en question.**

La seconde crise est écologique. Les dérèglements climatiques, les grands incendies qui se multiplient et qui ont ravagé les Landes et le Sud-Gironde apportent des preuves tangibles aux rapports qui se succèdent. Là encore, outre le fait qu'ils dressent un constat sans appel de la dégradation environnementale et de ses puissants impacts sociaux, économiques voire politiques, les rapports pointent la place singulière (cf. « Décarbonons la culture », rapport de The Shift Project dans le cadre du plan de transformation de l'économie française, nov 2021). D'un côté, **on ne peut plus nier que les activités culturelles engendrent elles-mêmes des externalités négatives** et qu'il convient de réinterroger nos manières de faire, pour produire autrement. De l'autre côté, et de manière plus positive, on souligne le rôle voire **la mission qui incombe au monde des arts et de la culture pour accompagner cette transition et participer de la transformation des comportements et des représentations vis-à-vis de la nature.**

Si notre territoire est affecté par ces mutations, il est également marqué par **des éléments socio-démographiques majeurs** :

- une population vieillissante (30% de séniors contre 24% sur le département),
- un taux de précarité important marqué par exemple par un taux de chômage préoccupant chez les jeunes (30% contre 27% en Gironde) ou un revenu médian inférieur au revenu médian national,
- un risque d'isolement des populations les plus fragiles,
- des secteurs économiques fragilisés (commercial et agricole),
- des problèmes de mobilité physique, psychique et numérique qui impactent majoritairement les séniors et les jeunes.

Malgré ces difficultés, le territoire du Réolais en Sud Gironde reste **attractif d'un point de vue résidentiel et touristique.**
Depuis quelques années, le territoire se recompose progressivement avec l'arrivée de populations néo-rurales aux profils divers. Ce sont aussi bien des familles d'actifs que des retraités ou des ménages fragiles en recherche de solutions de repli et de relogement peu onéreux .[4]
L'arrivée de ces nouveaux habitants a des impacts sur les pratiques sociales et économiques mais aussi culturelles et artistiques. Certains sont porteurs de projets qui amènent une nouvelle dynamique sur le territoire.

Ces évolutions socio-démographiques interrogent les acteurs du Réolais en Sud Gironde. Ces derniers mettent en avant leur rapport au territoire à la fois à travers **une dimension patrimoniale** (valorisation et transmission des richesses territoriales) et **une dimension sociale** (enjeu d'inclusion de ces nouveaux habitants, souci d'«aller vers» dans une démarche de proximité et d'accès pour tous).
L'implication auprès des habitants est pour eux le premier levier de motivation (« faire culture ensemble »).

Axe 1. Les patrimoines, des essentiels pour une identité culturelle collective

Le Réolais en Sud Gironde **est un territoire riche de la diversité de ses patrimoines et de ses paysages.** En ce sens, il est représentatif de cette pluralité d'héritages qui caractérise aujourd'hui la notion de «patrimoine(s)».
Sans abandonner la notion fondatrice de «monument historique», la notion de «patrimoine(s)» s'élargit progressivement. En témoigne la définition qu'adopte l'Unesco en 1972 qui considère «le patrimoine mondial [comme] un ensemble de biens culturels et naturels qui présentent un intérêt exceptionnel pour l'héritage commun de l'humanité».[5]

4 Sources : INSEE 2018, Département 2020, Région 2021.

5 Source : Note d'intention n°1 de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, Pôle Territorial du Sud Gironde, avril 2022

Sont ainsi patrimonialisés **les biens matériels (architecture, paysages, documents…) ou immatériels (langues, savoirs ou savoir-faire), qu'ils soient légitimes (beaux-arts…) ou prosaïques (patrimoine industriel), bâtis ou naturels (environnement, biodiversité)** …
Plus récemment, la Convention de Faro du Conseil de l'Europe (2005) oriente vers une construction patrimoniale par le bas avec des références identitaires multiples : « le patrimoine culturel constitue un ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent (…) comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux ». Au terme de cette nouvelle mutation, les patrimoines représenteraient alors un besoin social particulièrement essentiel, source de sentiment d'appartenance et de diversité, créateur de lieux et de territoires.

Le Réolais en Sud Gironde est doté d'un patrimoine naturel riche et divers. Il est marqué par des paysages naturels (côteaux, collines, vallées, fleuve et cours d'eau…) et agricoles (vignobles, arboricultures, champs de céréales, ou encore pâturages et élevages).
La Garonne ainsi que le Dropt, sont des éléments clefs du territoire : les éléments majeurs du patrimoine naturel et historique du territoire y sont liés.

La Communauté de Communes est engagée dans **une démarche de labellisation «Pays d'Art et d'Histoire» (PAH**) qui s'inscrit dans le projet d'extension du label «Ville d'Art et d'Histoire» (VAH) obtenu par la ville de La Réole en 2013. Cette démarche de développement territorial par la valorisation du patrimoine concerne les cinq communautés de communes du schéma de cohérence territorial (SCoT) approuvé en février 2020.
Sept communes du Réolais en Sud Gironde (Bagas, Camiran, Gironde-sur-Dropt, La Réole, Monségur, Pondaurat, Saint-Pierre d'Aurillac) se sont positionnées comme «villes ou villages pilotes» dans le cadre du projet. Elles ont délibéré pour participer activement à la candidature au label, en inscrivant notamment un projet de valorisation et d'animation de leur patrimoine dans la perspective du futur PAH. Elles ont également vocation à jouer un rôle moteur et à fédérer les actions de valorisation culturelle et patrimoniale des territoires alentour.
Cette spécificité culturelle est identifiée comme un bien commun, facteur de cohésion «à transmettre de génération en génération, d'anciens habitants vers les nouveaux habitants».[6]

[6] Extrait de l'atelier n°1 : « Quelles sont les spécificités culturelles de notre territoire ? », Démarche PCT, 28 sept 2022, Monségur (15 participants).

Toutefois, si ces paysages et patrimoines remarquables sont repérés comme un marqueur identitaire du territoire dont il faut « se soucier, prendre soin et transmettre » ,[7] ils restent peu ou mal connus par les populations mêmes du territoire. Peut-être parce qu' « on ne visite pas ce qui est chez soi » .[8]

Pour autant, la mixité des usages de ces espaces (technique, économique, touristique, loisirs, culturel) est une réalité distinctive de notre territoire. Aussi va-t-elle au-delà de la seule politique culturelle et implique-t-elle une approche croisée entre acteurs, techniciens et élus des différents secteurs concernés (culture, patrimoine, tourisme, économie). Ces derniers pourront s'appuyer sur le futur projet du « Pays d'Art et d'Histoire », référentiel et outil inspirant pour la construction d'actions de valorisation et de transmission des patrimoines.

Objectif 1 : Mettre en valeur les patrimoines par l'Education Artistique et Culturelle et par des événements construits collectivement

D'après la définition de la Convention de Faro, les patrimoines sont l'affaire de tous. La prise en compte et la valorisation de leur diversité permettrait la construction d'un sentiment d'appartenance.

Une première expérimentation en 2021 dans le champ patrimonial jusque-là peu investie par la CdC a pris la forme d'un parcours d'EAC dédié et lancée conjointement avec le service Patrimoine de la Ville de la Réole et la mission PAH du Pôle Territorial du Sud Gironde. Avec le soutien de l'iddac, elle a permis d'engager un travail commun sur un premier axe de transmission.
En 2022, l'expérimentation intègre le cadre du Contrat Territorial d'Éducation Artistique et Culturel (CoTEAC) et devient pérenne.

Actions à poursuivre

--> Un parcours EAC co-porté par la CdC et la mission PAH permettant la connaissance, la valorisation et la transmission des patrimoines auprès du jeune public.

[7] Ibid
[8] Ibid

Objectif 2 : Accompagner une dynamique de collaboration autour de la protection, de la valorisation et de la réhabilitation des patrimoines

Cet objectif est intrinsèquement lié aux objectifs de la **mission PAH**[9]:

- Favoriser l'appropriation des patrimoines par le jeune public, les habitants et les acteurs locaux
- Préserver et valoriser les patrimoines
- Mettre en synergie les acteurs de la culture, de l'urbanisme et du patrimoine par la coordination, la communication et la création d'un collectif
- Renforcer le caractère du pays et son attractivité touristique par les patrimoines.

Axe 2. Les cultures, une richesse du territoire à valoriser

Le territoire de par son histoire et ses richesses paysagères et agricoles a été et est traversé par des populations aux cultures diverses.

Certains bassins de vie du territoire (La Réole et Monségur particulièrement) attirent de nouveaux habitants du fait de conditions de vie favorables (économiques, qualité de vie en proximité de la nature) et d'accessibilité (train). Il ne s'agit pas d'un mouvement de masse : la typologie de nos populations n'en est pas pour autant renouvelée.

Ces nouveaux habitants sont souvent porteurs de nouveaux besoins et de nouveaux projets. Ils participent ainsi de la diversification de l'offre et donc des pratiques culturelles et artistiques du territoire. Cette diversité a été identifiée comme une richesse qu'il faut défendre en ménageant l'équilibre entre projets anciens, pérennes et structurants et projets nouveaux et hybrides («multi-activités»), entre offre publique et offre associative.

Cette évolution interroge les cohabitations citoyennes individuelles et collectives et implique que **la CdC soit attentive au vivre et à l'agir ensemble**. Pour ce faire, elle prendra en compte la diversité des cultures et des pratiques sur son territoire, veillera à l'accueil et à la mise en relation de celles-ci («Comment les nouveaux habitants peuvent-ils s'inscrire dans l'histoire de leur territoire d'accueil, et y inscrire la leur ? »[10]) et garantira la valorisation et la préservation de cette diversité dans son ensemble conformément à l'article 103 de la loi NOTRe[11].

[9] Note d'intention n°1 de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, Pôle Territorial du Sud Gironde, avril 2022, p 39-40.

[10] Extrait de l'atelier n°1 : « Quelles sont les spécificités culturelles de notre territoire ? », Démarche PCT, 28 sept 2022, Monségur (15 participants).

[11] « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005. », loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Objectif 1 : Valoriser les cultures de toutes et tous et garantir la diversité des événements

Guidé par les principes de coopération et de solidarité, il s'agit ici de permettre l'expression et la visibilité des communautés culturelles qui composent le territoire.
Par "communautés culturelles ", on entend « un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer»[12] .

Objectif 2 : Garantir la participation des habitants à la vie culturelle et artistique

« Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit d'accéder et de participer librement, sans considération de frontières, à la vie culturelle à travers les activités de son choix . »[13]
Cette participation peut advenir par des actions ou des projets artistiques et culturels mais aussi par l'engagement citoyen.

Actions à poursuivre

--> Favoriser et accompagner le développement des ressources volontaires sur le Réseau de Lecture Publique : le Réseau de Lecture Publique fonctionne avec des équipes de personnes volontaires engagées dans la vie du réseau et dans le fonctionnement des médiathèques de proximité. Il s'agit de préserver l'engagement de ces personnes en les accompagnant dans le développement de leurs compétences et de leur capacité d'agir et en leur mettant à disposition les ressources nécessaires.
--> Soutenir les pratiques artistiques en amateur : école de musique intercommunale, école de théâtre associative...

Axe 3. La proximité, un enjeu pour répondre aux besoins

Cette question est au cœur des préoccupations politiques de notre territoire. En réponse, la Cdc a mis en place le **Transport à la Demande** pour rompre l'isolement des personnes les plus démunies. Elle adhère également à l'association "Cap Solidaire" qui développe des outils de mobilité solidaires (prêt de véhicule motorisé et non motorisé deux roues et 4 roues, prêt à taux zéro pour achat de véhicule, application de co-voiturage...)[14] .

[12] « Les droits culturels », Déclaration de Fribourg, art 2c
[13] Ibid, art 5 a
[14] https://capsolidaire.org/

Cette question est au cœur des préoccupations politiques de notre territoire. En réponse, la Cdc a mis en place le **Transport à la Demande** pour rompre l'isolement des personnes les plus démunies. Elle adhère également à l'association "Cap Solidaire" qui développe des outils de mobilité solidaires (prêt de véhicule motorisé et non motorisé deux roues et 4 roues, prêt à taux zéro pour achat de véhicule, application de co-voiturage...) .

Les problèmes de mobilités inhérents à des territoires ruraux comme le Réolais en Sud Gironde imposent de penser l'organisation de l'action publique autrement que par la création d'équipement centraux. La politique culturelle de la CdC a fait de cette contrainte, une opportunité de structuration.

Ainsi, dès l'installation d'un parc de prêt de matériels à La Réole par l'iddac- agence culturelle du Département, la collectivité, consciente des bénéfices de cet outil, l'a pleinement intégré à sa politique de développement de la vie culturelle du territoire en participant à son fonctionnement mais aussi aux investissements.

Le maillage du territoire s'est poursuivi avec la création d'un Réseau de Lecture Publique qui compte aujourd'hui 2 médiathèques "têtes de réseau" et 12 médiathèques de proximité réparties sur l'ensemble du territoire. De même, l'école de musique intercommunale est déployée sur 3 sites d'enseignement (La Réole, Auros et Monségur) et les spectacles programmés par la CdC sont proposés dans les communes (salle des fêtes ou espace public) permettant ainsi une plus grande proximité des services.

Cette nécessité d'« aller vers » a été réaffirmée lors des temps de concertation.

Objectif 1 : Favoriser l'itinérance des événements

La proximité via notamment une itinérance pensée en coopération a été mise en avant dans la phase de concertation parce qu'elle garantit **une présence auprès des plus fragiles et répond à un souci actuel d'éco-responsabilité.**

Action à poursuivre

--> Poursuivre l'organisation des évènements artistiques et culturels intercommunaux en itinérance en collaboration avec les acteurs locaux et tout particulièrement les communes.

Objectif 2 : Coopérer pour une action et des services au plus près de toutes et tous

Une réflexion partagée sur les sujets de mobilité et d'accessibilité permettrait une meilleure connaissance des besoins des habitants en vue d'apporter des réponses collectives ou mutualisées.

Action à poursuivre

--> Garantir et renforcer la proximité des services culturels intercommunaux et leur accessibilité.

--> Développer en concertation avec les territoires voisins (5 CdC du Pacte Sud Gironde) et leurs acteurs culturels une offre de services adaptées dans le cadre du Pôle Technique et Culturel en lien avec la politique du Département portée par son agence culturelle l'iddac.

ENJEU 3 :
CONFIRMER UNE ACTION CULTURELLE ÉMANCIPATRICE, SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

La CdC a investi le champ de l'EAC depuis 2013 dans une volonté de mettre à disposition des ressources à la fois aux plus jeunes de ses habitants mais aussi aux professionnels qui les encadrent.

Cet engagement est une volonté forte de la CdC d'accompagner les plus jeunes vers leur émancipation et tend à répondre actuellement aux difficultés générées par une mobilité psychique[15] dégradée (manque de projections, mésestime de soi), par les effets de la période de crise sanitaire (repli) et par une augmentation de la précarité et donc des inégalités sociales.

Ces problématiques ne sont pas le seul apanage de la jeunesse et elles ont été clairement identifiées lors des temps de concertation. **La culture et les arts sont défendus par les participants comme des espaces symboliques vecteurs de valeurs et d'éthique et permettant de poser un projet de société incluant toutes les populations et tout particulièrement les plus fragiles et les plus isolées.**

Axe 1. Un CoTeac, garant d'une ouverture artistique et culturelle dès le plus jeune âge et tout au long de la vie

Le 1er CoTEAC est signée en 2015. Il en est aujourd'hui à son 3ème renouvellement. Depuis sa création, il n'a eu de cesse d'élargir son champ d'intervention tant du point de vue artistique que des publics concernés.

Ce dispositif s'est progressivement construit avec les établissements scolaires du 1er et 2nd degrés, les services intercommunaux d'accueil des jeunes enfants (multi-accueils et accueils de loisirs), jeunesse et lecture publique. Il comprend 5 parcours artistiques et culturels qui touchent annuellement près de 500 enfants, jeunes et adultes en situation de handicap et 70 professionnels.

Ses missions :

- En direction des plus jeunes (0 à 18 ans) : éveil, accès et ouverture aux arts et à la culture par la pratique et la rencontre avec des œuvres et des artistes,
- En direction des professionnels : interroger ses pratiques, se former, travailler en transversalité, faire émerger un sentiment d'appartenance, une identité commune,
- En direction des familles : soutien à la parentalité à travers des temps inclusifs dans et en périphérie des parcours.

Aujourd'hui, le CoTEAC est un espace de coopération, de mixité sociale, d'inclusion et d'expression (Annexe 7).

L'engagement fort de la CdC dans ce domaine a été distingué par le **label "100% EAC"** attribué en décembre 2022 au territoire.

15 Capacité à bouger dans ses représentations et ses investissements.

Objectif 1 : Faire culture commune autour de l'Éducation Artistique et Culturelle

Afin de tendre vers la généralisation de l'EAC, comme nous y engage la labellisation "100% EAC" du territoire, il apparaît essentiel au préalable de partager avec les acteurs concernés et impliqués des secteurs artistique, culturel, social, de l'enseignement, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse du territoire, une définition et un cadre commun de ce qu'est l'EAC.

Action à poursuivre

--> Créer des espaces d'échanges territoriaux autour de l'EAC impliquant tous les acteurs concernés.
--> Identifier avec l'appui de la DSDEN les zones non irriguées par l'EAC

Objectif 2 : Favoriser une dynamique de collaboration artistique et culturelle territoriale autour de l'EAC

L'EAC est l'affaire de tous. Les projets se doivent donc d'être construits avec les acteurs concernés dans une démarche de coopération et de co-responsabilité.

Action à poursuivre

--> Accompagner et animer des Groupes de Travail dans les services intercommunaux « co-maîtres d'œuvre » des parcours EAC (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Lecture Publique)
--> Identifier la dimension partenariale des opérateurs culturels et artistiques du territoire afin d'ajuster la collaboration

Objectif 3 : Renforcer une équité d'accès, sociale et territoriale, aux ressources artistiques et culturelle par l'EAC

Afin de contribuer à la « santé culturelle »[16] de notre territoire, chacun et chacune quelle que soit sa condition sociale ou son lieu de résidence doit avoir la possibilité d'expérimenter une pratique artistique et de rencontrer des œuvres et des artistes.

Action à poursuivre

--> Permettre la découverte de l'EAC par l'expérimentation : développer des parcours scolaires "Découverte de l'EAC" afin d'offrir une transition vers les parcours complets
--> Contribuer à l' « inclusion » des personnes en situation de handicap à l'intérieur des parcours EAC
--> Favoriser le soutien à la parentalité par des actions en lien avec l'EAC dans les structures Petite Enfance

[16] La notion de Santé Culturelle a été défini par Sophie Marinopoulos dans le cadre spécifique de l'éveil culturel du tout-petit. L'intention ici est d'en généraliser les grands principes : « La Santé Culturelle réhabilite une culture universelle, une culture dite sans frontières que porte l'éveil humanisant de nos tout-petits. Culture naissant de l'appétence du petit humain, qui a un désir infini de communiquer, de s'ouvrir au monde, aux langues, à l'autre, culture de l'altérité et de l'accueil de la différence, la Santé Culturelle ouvre sur la connaissance de soi et la reconnaissance des autres. Elle permet à chaque sujet de construire son identité, de partager avec d'autres que soi. La Santé Culturelle est porteuse d'apaisement personnel et de pacification sociale. », extrait du rapport Une stratégie nationale pour la Santé Culturelle : Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à trois ans dans le lien à son parent, juin 2019

Axe 2. Des services culturels intercommunaux adaptés et consolidés (réseau de lecture publique, école de musique, action culturelle)

L'offre des services culturels de la CdC maille effectivement le territoire et se veut au plus près de la population. Ces services structurent la politique culturelle par leurs équipements et le déploiement de leurs activités.

L'école de musique intercommunale compte aujourd'hui 3 sites d'enseignement et près de 300 élèves. Elle a pour vocation d'offrir au plus grand nombre et prioritairement aux enfants l'accès à une pratique musicale à travers des cours d'éveil, l'apprentissage d'un instrument, des temps de jeux collectifs (ateliers et orchestres) et une formation musicale (solfège) adaptée. En 2019, elle s'est dotée d'un projet d'établissement. Celui-ci est accompagné d'un plan d'actions qui est réajusté chaque année.
L'école de musique a un rôle fondamental à réaffirmer en tant que structure favorisant le lien social.
Le Réseau de Lecture Publique est composé de 14 médiathèques animées par 11 agents intercommunaux et une quarantaine de bénévoles. Environ 13 000 personnes la fréquentent chaque année. Elle déploie un programme d'actions culturelles dont le temps fort est la manifestation "Itinérance d'Automne". De plus, le territoire est irrigué par une navette qui dessert toutes les médiathèques et permet aux usagers un accès à la totalité du fonds documentaire du territoire.

La vie associative culturelle est accompagnée par le service Culture. La Communauté de Communes soutient les initiatives et les projets des acteurs culturels afin de maintenir et développer sur son territoire une vie culturelle diversifiée, de proximité et de qualité. C'est pourquoi elle met à disposition des acteurs (communes et associations) différents moyens allant du soutien financier à la mise à disposition de matériel en passant par des supports de communication dédiés.

Ces services culturels contribuent aux missions de service public de la culture par une organisation et des actions adaptées, et par la mise à disposition des moyens et des ressources nécessaires à cette mise en œuvre. Pour cela, la CdC doit assumer leur maintien et leur développement au bénéfice d'actions en lien avec les évolutions du territoire et les mutations sociétales.

Objectif 1 : Faire des équipements culturels des espaces de mixité (école de musique, médiathèques)

De par leur fréquentation, ces lieux sont des espaces de sociabilité favorables à la rencontre. Cette mise en relation peut aussi être organisée afin de favoriser des échanges.

Action à poursuivre

--> Adapter la politique tarifaire de l'école de musique
--> Maintenir la gratuité sur l'ensemble du Réseau de Lecture Publique
--> Maintenir la complémentarité des horaires d'ouverture des équipements de niveau 1 (La Réole et Gironde sur Dropt) du Réseau de Lecture Publique
--> Améliorer les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap par la formation des agents, la mise à disposition et l'amélioration des espaces, des matériels et des contenus

Objectif 2 : Ouvrir les équipements et les services culturels à la diversité du terrtoire constituée tant par ses habitants que par ses ressources

Les équipements culturels accueillent la diversité du territoire. Les services se doivent de la connaître et de permettre l'expression de cette diversité.

Action à poursuivre

--> Consolider les axes 1et 3 du projet d'établissement de l'Ecole de Musique (EM) par la mise en œuvre d'actions déjà identifiées ou nouvelles.
--> Mettre en œuvre le projet DEMOS sur le territoire de la CdC dans une démarche d'inclusion et en pensant dès la première année de mise en œuvre le retrait du dispositif du territoire au bout de 3 ans.

Objectif 3 : Porter une attente particulière aux publics dits "séniors"

Cette typologie de la population est présente en nombre sur notre territoire. Le Réolais en Sud Gironde est la 2ème CdC du Département à avoir le plus fort taux de séniors (30% contre 24% en Gironde) surtout dans les villages excentrés. De plus, l'arrivée d'une génération nombreuse, les "boomers", dans un âge avancé (+ de 75 ans) demande au territoire d'étoffer son offre de prévention et de veille ainsi que sa dynamique d'accompagnement au bien vieillir.

Ainsi, en accord avec les préconisations du **Projet Social de territoire** :

- Favoriser le mieux vieillir sur notre territoire en matière de prévention
- Lutter contre l'isolement des séniors et des aidants
- Favoriser la participation citoyenne des séniors du territoire

les services intercommunaux culturels et le service de l'action sociale travailleront en coopération pour accompagner, inciter et œuvrer à la réalisation de ces objectifs.

Axe 3. Des acteurs engagés à accompagner

Sur le territoire du Réolais en Sud Gironde, la dynamique associative est une richesse. Elle est nombreuse, variée et complémentaire.

Le territoire compte une centaine d'associations sportives et 20% des habitants du Réolais en Sud Gironde sont inscrits dans un club. La CdC est labellisée "Sport pour tous".

Les associations dans le champ artistique et culturel sont près de 70. 30% d'entre elles sont sur la commune de La Réole. Leurs activités sont plurielles et il n'y a pas de dominante sur un champ disciplinaire particulier. Malgré une structuration majoritairement bénévole, elles sont pourvoyeuses d'emploi permanent ou intermittent.

Le territoire compte 29 manifestations artistiques et culturelles (hors "Scène d'été") avec une programmation d'artistes professionnels. Comme en atteste la provenance du public, la plupart a un rayonnement départemental. Le champ musical y est majoritaire.

L'ensemble de ces propositions culturelles et artistiques est complémentaire de l'offre publique.

Cette dynamique associative bénévole et salariée contribue fortement à la vitalité et à la cohésion sociale du territoire, à son attractivité et à l'attachement à celui-ci. Elle est également propice à des coopérations entre acteurs et entre projets. Cette modalité de construction d'actions est reconnue par les acteurs comme une valeur ajoutée et est pratiquée depuis longtemps.Ainsi, l'offre existante, l'interconnaissance entre acteurs, l'intégration des nouveaux acteurs dans ce processus, la force du collectif pour agir et l'existence du "BuroCulturel" sont des éléments perçus comme positifs.

La CdC se doit de préserver la vitalité de cet écosystème en faisant confiance aux acteurs, à leur volonté d'inventer, et à leurs compétences mais aussi en les accompagnant dans leur structuration et leur durabilité au-delà d'un soutien financier.

Objectif 1 : Promouvoir les événements pour renforcer leur attractivité

Il s'agit ici de soutenir l'effort associatif en faisant mieux connaître les évènements portés par les acteurs.

Action à poursuivre

--> Publication de l'agenda culturel bimestriel « Culture en Vrac » (1500 exemplaires – 3 ou 4 volets)

Objectif 2 : Conforter la vie associative et bénévole

Action à poursuivre

--> Accompagner le développement des projets associatifs par la mise à disposition de ressources (financières, ingénierie).

Objectif 3 : Partager la responsabilité sur des enjeux communs

Construire une action publique partagée implique d'avoir une compréhension commune des problématiques et des enjeux qu'ils soient sectoriels ou locaux.
Ils sont aujourd'hui nombreux dans le secteur culturel : lien social, transition écologique, emploi...
La CdC peut en faciliter l'appréhension collective en organisant la mise à disposition de ressources diverses.

Action à poursuivre

--> Maintenir le "BuroCulturel" dans son rôle d'espace de rencontres, de dialogues et d'échanges horizontaux entre fonctions et responsabilités différentes.

2 - PLAN D'ACTIONS

A l'issue de ce travail d'orientations et de définition d'objectifs stratégiques, une seconde phase a mobilisé les élu·es de la commission Culture dans la priorisation des actions et leur temporalité à l'échelle du Projet Culturel de Territoire.
Enfin, en fonction de chaque enjeu et des orientations définies pour chacun d'entre eux (axes et objectifs stratégiques - cf. Partie 1), des objectifs transversaux et opérationnels ont été définis et associés à des actions proposées dans le cadre de la phase participative.
Cette partie opérationnelle, déclinée sous la forme d'un plan d'actions, définit la feuille de route pour les trois prochaines années : 2024, 2025 et 2026.
Chaque action est détaillée dans une fiche action ou projet dont le portage peut-être intercommunal, mutualisé ou collectif.

ENJEU 1 :
ENCOURAGER UNE ACTION COLLECTIVE CONCERTÉE ET COMPLÉMENTAIRE

Objectifs opérationnels	2024	2025	2026
Faciliter la transversalité interservices au sein de la CdC	F1 - Instaurer une dynamique de coopération et de projets au sein des services culturels de la CdC		
		F2 - Instaurer une dynamique de relation entre les différents secteurs d'activités des pôles et des services de la CdC (Pôle Attractivité, Action Sociale)	
Accompagner les acteur·rices culturel·elles de la CdC	F3 - Faire évoluer par la concertation le règlement d'intervention du fonds de soutien aux associations culturelles du territoire en réponse aux enjeux du Projet Culturel de Territoire		
	F4 - Mieux promouvoir les projets artistiques et culturels du territoire (communication externe)		
			F5 - Permettre une meilleure appropriation des projets artistiques et culturels par les communes (com interne)
	F6 - Consolider et organiser le Buro Culturel		

ENJEU 2 :
ACCOMPAGNER LES MUTATIONS SOCIÉTALES ET LA DIVERSITÉ DU TERRITOIRE ET DE SES HABITANTS

Objectifs opérationnels	2024	2025	2026
Accompagner une dynamique de collaboration et de valorisation autour des patrimoines communs	F7 - Soutenir et accompagner à l'échelle de la CdC le développement d'une mission PAH mutualisée	F8 - Créer une fête populaire itinérante mettant en valeur les patrimoines	F9 - Créer un outil collaboratif en ligne type "Observatoire des paysages et des patrimoines"
Garantir la participation des habitant·es à la vie artistique et culturelle	F10 - Créer et organiser la rencontre et les relations entre artistes et habitants par de nouvelles formes de présence artistique		
Garantir l'accès aux ressources artistiques et culturelles du territoire	F11 - Développer en concertation avec les territoires voisins (5 CdC du Pacte Sud Gironde) et leurs acteur·rice·s culturel·elle·s une offre de services adaptée dans le cadre du Pôle Technique et Culturel en lien avec la politique du Département portée par son agence culturelle l'iddac F12 - Renforcer une équité d'accès, sociale et territoriale, aux ressources artistiques et culturelles par l'EAC		F13 - Faire un bilan du projet d'établissement de l'école de musique

ENJEU 3 :
CONFIRMER UNE ACTION CULTURELLE ÉMANCIPATRICE, SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

Objectifs opérationnels	2024	2025	2026
Garantir une éducation artistique et culturelle dès le plus jeune âge et tout au long de la vie	F14 - Favoriser une meilleure connaissance des dispositifs locaux, départementaux et nationaux relevant de l'EAC F15 - Créer une dynamique de collaboration artistique et culturelle autour et par l'EAC F16 - Coordonner à l'échelle du territoire le projet DEMOS		

Cette démarche a été réalisée avec le soutien technique et financier de l'iddac -Agence Culturelle du Département de la Gironde et d'un accompagnement à maîtrise d'usage par UBIC - Plateforme de coopération Recherche&Culture (Université Bordeaux-Montaigne)

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU REOLAIS EN SUD GIRONDE

Service Culture
05 56 71 71 63 - 06 03 68 29 37
culture@reolaisensudgironde.fr

https://www.reolaisensudgironde.fr/